

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2023 à 18 heures 40

Date de convocation : 20 mars 2023
--

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet
Délibération n°02.2023
Vote du compte de gestion

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

<p>Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.</p> <p>Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,</p> <p>Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,</p> <p>Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,</p> <p>Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022,- DIT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. <p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.</p>

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230327-DELIB02_2023-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2023

Le Maire, Christian THIRIOT

